



LCL
GPNO



INFOS PRATIQUES

NOVEMBRE 2025

PREVOYANCE

Pour tous, changement d'option possible tous les ans en Novembre /Décembre :

Retrouvez vos options enregistrées dans MyselfRH

Vous venez d'être embauchés, vous avez 1 mois (de date à date) pour choisir vos options de prévoyance.

Si vous n'avez pas répondu au bout d'un mois, les garanties sont celles de l'option D.

Socle de base

75% du salaire en cas d'arrêt de travail au-delà des 6 premiers mois d'arrêt.

150% de la RBA en cas de décès (majoration 50% par enfant à charge).

4 grandes options complètent ces garanties :

Option A :

- 80% du salaire en cas d'arrêt de travail, invalidité/incapacité
- Rachat partiel de la franchise des 3 jours.
- 230% du RBA en cas de décès (**150% + 80%**).

Option B

- Rachat partiel de la franchise de 3 jours.
- 270% du RBA en cas de décès (**150% + 120%**).

Option C :

- 80% du salaire en cas d'arrêt de travail, invalidité/incapacité
- 350% du RBA en cas de décès (**150% + 200%**).

Option D :

- 390% du RBA en cas de décès (**150% + 240%**).

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE



Valentine COROLLER
Déléguée Syndicale
Référente
Elue CSE/CSEC
06 52 19 83 12



Hakim BEN AHMED
Délégué Syndical
Elu CSE/CSSCT
Elu CSEC/CSSCTC
06 61 48 33 37



Nathalie PEDEJOUAN
Déléguée Syndicale
Elue CSE/CSSCT
06 60 63 95 65



Laurent LEGOIS
Délégué Syndical
Représentant Syndical
07 87 20 87 16



Sylvie BEN AHMED
Elue CSE
Assistante Commission
Nationale d'Entraide



Thierry TROMPETTE
Elu CSE/CSSCT
DR ETOILE DE
PARIS



Nabiha AUBRY
Elue CSE
Pôle BP ETOILE



Hugo DESFOSSES
Délégué Syndical
Elu CSE
DR YVELINES

VOS ELUS CFDT :

Valentine COROLLER : 06 52 19 83 12 - Hakim BEN AHMED : 06 61 48 33 37

Nathalie PEDEJOUAN : 06 60 63 95 65 - Laurent LEGOIS : 07 87 20 87 16

Sylvie BEN AHMED : 06 25 76 71 29 - Thierry TROMPETTE : 06 14 25 48 84

Nabiha AUBRY

Hugo DESFOSSES

Dans chaque option, un arbitrage sur le complément du capital décès peut être fait, entre une rente éducation et une rente temporaire au conjoint.

En clair, le % complémentaire peut être affecté pour moitié en rente éducation ou rente au conjoint (sauf option A).

| Formule | Couverture complémentaire décès résultante | | |
|---------|---|---------------------|-----------------------|
| | Capital complémentaire décès / PTIA* (en complément des garanties socles) | Rente éducation (1) | Rente de conjoint (2) |
| A | 80% | non | non |
| B | B1 | 120% | non |
| | B2 | non | oui |
| | B3 | non | non |
| C | C1 | 200% | non |
| | C2 | 80% | oui |
| | C3 | 80% | non |
| D | D1 | 240% | non |
| | D2 | 120% | oui |
| | D3 | 120% | non |
| | D4 | non | oui |

| Rente éducation (1) | |
|--|----------|
| Rente éducation par enfant à charge : | |
| • moins de 12 ans | 9% de S |
| • de 12 à moins de 18 ans | 12% de S |
| • de 18 ans à 26 ans révolus en cas de poursuite d'études secondaires ou supérieures | 15% de S |

| Rente temporaire de conjoint survivant (2) | |
|--|--|
| Rente servie jusqu'à 60 ans | |
| Rente de niveau variable selon l'âge du salarié décédé : | |
| ➤ 9% de S jusqu'à 39 ans | |
| ➤ 12% de S de 40 à 49 ans | |
| ➤ 15% de S à partir de 50 ans | |

COMPLEMENTAIRE SANTE

Dès votre 1er jour chez LCL vous êtes automatiquement pré-affilié à la complémentaire santé LCL (CA Santé). Cependant, afin d'être remboursé de vos frais de santé, vous devez impérativement finaliser votre inscription en ligne en vous connectant sur le site :

<https://espace.ca-masante.fr/inscription>. **Beaucoup d'entre vous ne vont pas jusqu'au bout de la démarche ! Et de ce fait ne seront pas pris en charge lors de soins médicaux.**

Vous devez attendre 15 jours avant d'effectuer cette inscription en ligne (durée maximale pour que le fichier transmis à CA Santé soit pris en compte).

Votre carte de Tiers payant vous sera envoyée directement par CA Santé.

Pour votre première connexion : l'identifiant est votre numéro de sécurité sociale sans la clé et le mot de passe correspond à votre matricule sans les zéros de gauche s'il en contient.

INFO PRETS LOISIRS : Les vacances d'hiver arrivent à grand pas, vous avez la possibilité de louer du matériel avec le prêt loisirs à Villejuif.

Vous pouvez louer différents équipements à un tarif très attractif : matériel de ski, camping, randonnée, photo, vidéo, bricolage etc...

Adresse : 10 avenue de Paris – 94800 Villejuif immeuble Garonne, 1^{er} sous-sol – BC : 400-02 (accès parking gratuit Garonne)

Mail : celclpretloisirs@yahoo.fr

INFO CSEC VACANCES :

Nous vous rappelons également que vous pouvez consulter le catalogue du CSEC Vacances (disponible dans vos agences ou intranet) dans lequel vous trouverez des séjours adultes et enfants avec subvention au pourcentage (21 à 71 %) ou au forfait (saison haute ou basse). Ne manquez pas ces occasions et profitez-en !



VOS ELUS CFDT RESTENT A VOTRE ECOUTE.